

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-SEVERIN**

Séance régulière de ce conseil tenue, à Saint-Séverin à 20 h, ce quinzième jour de janvier deux mille vingt-quatre (**15 JANVIER 2024**) au Centre administratif municipal situé au 1986, place du centre à Saint-Séverin.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

Gérard Vandal, maire
Denis Brouillette, conseiller
William Guillemette, conseiller
Stéphane Goulet, conseiller
Mélanie Comtois, conseillère

Absent : Patrice Baril, conseiller
Steve Richard, conseiller

Formant ainsi quorum

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La session est ouverte à vingt heures trente sous la présidence de monsieur Gérard Vandal, maire, et monsieur Jocelyn St-Amant, directeur général/secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2024-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Comtois, appuyé par monsieur le conseiller William Guillemette, et il est résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour de la présente session avec ajouts au varia ci-après mentionnés.

1. Ouverture de la session;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2023;
4. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du budget du 11 décembre 2023;
5. Adoption des comptes;
6. Dépôt de la correspondance;
 - Ministère des transports :
Réception d'une lettre informant la municipalité que la route 159 est inscrite à la planification du ministère;
 - Finances Québec
Avis de dépôt d'un montant de 164 146.00\$ PAVL Entretien des routes locales.

7. Adhésion ADMQ;
8. Adhésion à COMBEC;
9. Adhésion Québec municipal;
10. Adoption du budget 2024 OMH Mékinac;
11. Exemption cases de stationnements obligatoires;
12. Varia;
 - 12.1. Plan nature 2030;
13. Tour de table;
14. Questions de l'assemblée;
15. Levée de la séance.

- ADOPTÉE -

**2024-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION RÉGULIÈRE DU 11 DÉCEMBRE
2023;**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2023 a été remis au moins soixante-douze (72) heures avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Brouillette, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Goulet, et il est résolu que le procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2023 soit adopté.

- ADOPTÉE -

**2024-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU BUDGET DU 11
DÉCEMBRE 2023;**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la session spéciale du budget du 11 décembre 2023 a été remis au moins soixante-douze (72) heures avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Guillemette, appuyé par madame la conseillère Mélanie Comtois, et il est résolu que le procès-verbal de la session spéciale du budget du 11 décembre 2023 soit adopté.

- ADOPTÉE -

2024-01-04 ADOPTION DES COMPTES;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Goulet, appuyé madame la conseillère Mélanie Comtois, et il est résolu que les comptes présentés dans l'analyse des comptes fournisseurs au 31 décembre 2023, au montant de 25 972.39 \$, soient approuvés et payés.

Je, soussigné certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 décembre 2023.

Jocelyn St-Amant, secrétaire-trésorier

- ADOPTÉE –

2024-01-05 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Comtois, appuyé par monsieur le conseiller Denis Brouillette et il est résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Séverin accepte le dépôt de la correspondance.

- ADOPTÉE –

2024-01-06 ADHÉSION À L'ADMQ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Goulet, appuyé par madame la conseillère Mélanie Comtois, et il est résolu de renouveler l'adhésion pour l'année 2024 à l'ADMQ au montant de 1 054.13 \$ toutes taxes incluses.

- ADOPTÉE –

2024-01-07 ADHÉSION À LA COMBEC;

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Comtois, appuyé par monsieur le conseiller William Guillemette, et il est résolu de renouveler l'adhésion à la COMBEC pour l'inspecteur municipal au montant de 380.00 \$ auquel il faut ajouter les taxes applicables.

- ADOPTÉE –

2024-01-08 ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPALE;

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Comtois, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Goulet, et il est résolu de renouveler l'abonnement à Québec Municipal (service internet) pour l'année 2024-2025 au montant de 220.00\$ auquel il faut ajouter les taxes applicables.

- ADOPTÉE –

**2024-01-09 ADOPTION DU BUDGET 2024 OMH
MÉKINAC;**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Brouillette, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Goulet, et il est résolu que le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin approuve le rapport budgétaire 2024 tel que présenté par l'Office Municipale d'Habitation de Mékinac

- ADOPTÉE –

**2024-01-10 EXEMPTION CASES DE STATIONNEMENTS
OBLIGATOIRES;**

CONSIDÉRANT que FixeInfo désire implanter un commerce d'informatique au 191 rue Saint-Maurice.

CONSIDÉRANT que le terrain n'a pas les dimensions requises pour permettre l'aménagement de cases de stationnement hors rue tel qu'exigé par le règlement de zonage.

CONSIDÉRANT que selon l'article 11.10 du règlement de zonage, une exemption peut être accordée par résolution municipale.

COSIDÉRANT que le C.C.U recommande cette exemption.

EN CONSÉQUENCE et il est proposé par madame la conseillère Mélanie Comtois et secondé par monsieur le conseiller William Guillemette et il est résolu que la municipalité de Saint-Séverin autorise l'exemption de cases de stationnement et autorise FixeInfo à utiliser le stationnement municipal situé au 1986 Place du Centre pour sa clientèle et ce sur ses heures d'ouverture.

- ADOPTÉE –

**2024-01-11 VARIA : DÉCLARATION D'APPUI AU PLAN
NATURE 2030;**

ATTENDU que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

ATTENDU que la 15^e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 a permis d'obtenir de nouveaux engagements de la part d'États, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité (Engagement de Montréal) ;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participe à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité ;

ATTENDU que la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société ;

ATTENDU que la Table des élus de la Mauricie, après consultations avec le milieu, a fixé parmi les priorités régionales de développement celle de *Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement* dont l'un des objectifs est de *protéger et conserver la biodiversité et les milieux naturels* ;

ATTENDU que la nature procure des bienfaits positifs sur la santé (mentale et physique) en plus de contribuer à l'image de marque de la Mauricie grâce à la singularité de ses paysages et son accès à la nature ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Comtois

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Denis Brouillette

ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Saint-Séverin appuie l'élaboration d'une politique-cadre sur la biodiversité et s'engage à participer à la mise en œuvre du Plan nature 2030.

- ADOPTÉE –

2024-01-12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par, monsieur le conseiller Denis Brouillette, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Comtois, et il est résolu que la séance soit levée à 20 h 35.

- ADOPTÉE -

Gérard Vandal
Maire

Jocelyn St-Amant
Directeur général et
Secrétaire-trésorier